

Séance du -9 avril 2018

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du -9 avril 2018

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil dix-huit, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Thierry BEAUFILS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 8

Date de la convocation : 5 avril 2018

Présents : Thierry BEAUFILS, Denis MOUSSEAU, Véronique GALLOPIN, Emmanuel BRULE, Damien AUGEREAU, Anne BERNOLE, Jean-Nicolas BAUDOIN, Damien BAUDU.

Excusés : Chantal GUIGNARD (*Pouvoir à Véronique GALLOPIN*).

Absents : Emmanuel BRULE, Sabrina BLANVILLAIN, Denis PONTET, Jean-Philippe POGUT.

Secrétaire de séance : Véronique GALLOPIN.

- Le compte-rendu de la réunion du 8 février 2018 est adopté à l'unanimité.

I – Délibérations

D01.04.2018 : vote des taux d'imposition 2018

Sur proposition du Maire, les membres du Conseil Municipal décident que pour l'équilibre du budget primitif 2018, les taux d'imposition applicables pour l'année 2018 seront les suivants :

- La taxe d'habitation : 16,44 % ;
- La taxe foncière (bâti) : 23,29 % ;
- La taxe foncière (non bâti) : 74,16 %.

Les conseillers approuvent à l'unanimité cette décision.

D02.04.2018 : vote du budget primitif 2018 – Budget principal Commune

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif du budget principal de la Commune, ce dossier ayant été évoqué en commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget principal de la Commune pour l'exercice 2018, tel qu'annexé à la présente délibération et pour les montants suivants :

Séance du -9 avril 2018

| Fonctionnement | | | |
|--|-------------------|---|-------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| 011 - Charges à caractère général | 201 600,00 | 002 – Résultat d'exploitation reporté | 83 290,83 |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 308 782,46 | 013 – Atténuations de charge | 21 700,00 |
| 014 – Atténuations de produits | 1 300,00 | 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, ... | 105 900,00 |
| 022 - Dépenses imprévues | | 73 – Impôts et taxes | 327 954,00 |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 93 151,33 | 74 – Dotations et participations | 168 819,00 |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 3 418,00 | 75 – Autres produits de gestion courante | 831,50 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 97 699,54 | 77 – Produits exceptionnels | 2 950,00 |
| 66 - Charges financières | 4 894,00 | | |
| 67 - Charges exceptionnelles | 600,00 | | |
| Total dépenses | 711 445,33 | Total recettes | 711 445,33 |

| Investissement | | | |
|--|-------------------|--|-------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 21 206,51 | 021 – Virement de la section d'exploitation (recettes) | 93 151,33 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 14 244,00 | 040 – Opération d'ordre de transfert entre section | 3 418,00 |
| 20 – Immobilisations incorporelles | 23 000,00 | 10 – Immobilisation corporelle | 53 815,95 |
| 21 – Immobilisation corporelles | 151 373,44 | 13 – Subventions d'investissement | 7 000,00 |
| | | 16 – Emprunts et dettes assimilées | 52 438,67 |
| Total dépenses | 209 823,95 | Total recettes | 209 823,95 |

D03.04.2018 : vote du budget primitif 2018 – Budget annexe Locatif

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif du budget annexe des Locatifs, ce dossier ayant été évoqué en commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget annexe des Locatifs pour l'exercice 2018, tel qu'annexé à la présente délibération et pour les montant suivant :

| Fonctionnement | | | |
|--|-------------------|---|-------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| 011 - Charges à caractère général | 19 500,00 | 002 – Résultat d'exploitation reporté | 59 079,48 |
| 022 - Dépenses imprévues | 1 000,00 | 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 085,00 |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 75 523,48 | 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, ... | 5 000,00 |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 35 200,00 | 75 – Autres produits de gestion courante | 70 000,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 200,00 | | |
| 66 - Charges financières | 3 741,00 | | |
| Total dépenses | 135 164,48 | Total recettes | 135 164,48 |

| Investissement | | | |
|---|-------------------|--|-------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| 020 – Dépenses imprévues | 26 075,70 | 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 147 706,42 |
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section | 1 085,00 | 021 – Virement de la section d'exploitation (recettes) | 75 523,48 |
| 041 – Opérations patrimoniales | 23 196,28 | 040 – Opération d'ordre de transfert entre section | 35 200,00 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 23 874,00 | 041 – Opérations patrimoniales | 23 196,28 |
| 20 – Immobilisations incorporelles | 15 000,00 | 13 – Subventions d'investissement | 527 674,80 |
| 21 – Immobilisation corporelles | 630,00 | 16 – Emprunts et dettes assimilées | 1 200,00 |
| 23 – Immobilisation en cours | 720 640,00 | | |
| Total dépenses | 810 500,98 | Total recettes | 810 500,98 |

Séance du -9 avril 2018

D04.04.2018 : vote du budget primitif 2018 – Budget annexe Les Jardins de Ribray

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif du budget annexe des Jardins de Ribray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget annexe des Jardins de Ribray pour l'exercice 2018, tel qu'annexé à la présente délibération et pour les montant suivant :

| Fonctionnement | | | |
|--|-------------------|---|-------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| 011 – Charges à caractère générale | 150,00 | 002 – Résultat d'exploitation reporté | 146 002,68 |
| 023 – Virement à la section d'investissement | 129 845,60 | 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 228 021,60 |
| 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 245 209,00 | 043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section | 5 550,00 |
| 043 – Opération d'ordre intérieur de la section | 5 550,00 | 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, ... | 20 400,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 13 851,68 | 75 – Autres produits de gestion courante | 2,00 |
| 66 - Charges financières | 5 550,00 | | |
| Total dépenses | 400 156,28 | Total recettes | 463 022,78 |

| Investissement | | | |
|---|-------------------|--|-------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section | 228 201,60 | 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 18 147,00 |
| 041 – Opérations patrimoniales | 90 000,00 | 021 – Virement de la section d'exploitation (recettes) | 129 845,60 |
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 165 000,00 | 040 – Opération d'ordre de transfert entre section | 245 209,00 |
| | | 041 – Opérations patrimoniales | 90 000,00 |
| Total dépenses | 483 201,60 | Total recettes | 483 201,60 |

D05.04.2018 : plan de financement des travaux du Foyer Logement

Monsieur le Maire informe que le montant des travaux de la résidence « Les Amandiers » pour la mise aux normes et le réaménagement du foyer d'accueil des personnes âgées s'élève à : 207 678,88 € HT soit 249 214,65 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

| | |
|---|-------------|
| Lot n°1 : Gros-œuvre – terrassement : | 17 500,00 € |
| Lot n°2 : Charpente – ossature bois : | 12 000,00 € |
| Lot n°3 : Etanchéité : | 13 800,00 € |
| Lot n°4 : Menuiserie extérieure : | 9 300,00 € |
| Lot n°5 : Cloison sèche – menuiserie intérieure – plafond : | 19 500,00 € |
| Lot n°6 : Carrelage – faïence : | 4 500,00 € |
| Lot n°7 : Peinture – revêtement sol, revêtement mural : | 8 800,00 € |
| Lot n°8 : Electricité : | 14 500,00 € |
| Lot n°9 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation : | 11 500,00 € |

Sous Total (HT) : 111 400,00 €

| | |
|-----------------------------|-------------|
| Mobiliers de bureau : | 5 416,67 € |
| Aménagement de la cuisine : | 20 131,66 € |
| Matériel de la cuisine : | 43 450,55 € |

Sous Total (HT) : 180 398,88 €

| | |
|--|-------------|
| Honoraires Maîtrise d'œuvre HT montant forfaitaire : | 13 368,00 € |
| Frais annexes opération – coordinateur SPS, contrôleur technique : | 5 000,00 € |
| Frais annexes opération 8% - aléas chantier, taxes locales, etc. : | 8 912,00 € |

Total (HT) : 207 678,88 €

Séance du -9 avril 2018

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour présenter une demande de subvention à hauteur de 100 000,00 € auprès de la CARSAT. Le complément de financement se fera via un emprunt bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement et décide d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la CARSAT.

D06.04.2018 : Dissolution du Syndicat de Pays du Marais Poitevin : répartition des biens et des personnels

Vu la délibération de la dissolution du Syndicat de Pays du Marais Poitevin pour la répartition de l'actif et du personnel entre les communes membres du 13 mars 2018.

Il est demandé à la commune d'Epannes de statuer sur la répartition des biens et des personnels.

En effet, le comité syndical a décidé :

- D'attribuer à la commune de La Rochénard le mobilier et le matériel informatique demandés pour la somme totale de 700 € TTC ;
- D'attribuer au SIVOM de Mauzé-sur-le-Mignon l'ordinateur portable ASUS P550 pour la somme de 450 € TTC ;
- D'attribuer gracieusement l'adaptation du poste de travail à la commune de Frontenay-Rohan-Rohan en raison de la mutation de l'agent dans la collectivité ;
- D'attribuer gracieusement l'imprimante laser EPSON à la commune de St-Hilaire-la-Palud ;

Après en avoir délibéré les membres du Conseil décide à l'unanimité d'accepter la répartition susmentionnée.

D07.04.2018 : Dissolution du SIVU : date de retrait des communes d'Amuré et de Sansais

Vu la délibération pour la date de retrait des communes d'Amuré et de Sansais du SIVU pour la restauration et la valorisation du marais poitevin le 7 février 2018.

Il est demandé à la commune d'Epannes de se prononcer sur la date de retrait des communes d'Amuré et de Sansais au 1^{er} mars 2018 et d'acter l'absence de répartition d'actif et de trésorerie en raison des retours des biens effectués par procès-verbaux le 16 juillet 2009 entre le SIVU et les communes d'Amuré et de Sansais.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil décide à l'unanimité d'accepter la date de retrait des communes d'Amuré et de Sansais au 1^{er} mars 2018.

D08.04.2018 : proposition d'achat du lot 52 (AC 349) lotissement les Jardins de Ribray

Sur proposition de Monsieur Le Maire, il est demandé aux élus de bien vouloir se prononcer sur le prix d'une parcelle dans le lotissement des Jardins de Ribray.

Suite à l'annulation du lot 5, une proposition d'achat de 35 220 € TTC est arrivée en mairie le 30 mars 2018, pour le lot 52 (587 m²), parcelle cadastrée AC 349, soit pour un montant de 60,00 € le m².

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident à la majorité, d'accepter la proposition.

Séance du -9 avril 2018

II – Questions diverses

Environnement :

Le plan d'eau d'Épannes a été entièrement nettoyé par faucardage et un embellissement de l'aspect extérieur a également eu lieu en mars 2018.

Commission d'Appel d'Offres :

Une commission d'appel d'offres pour le réaménagement du bourg s'est déroulée le 22 mars 2018. À l'issue de cette commission, quatre entreprises ont été retenues pour un entretien le 26 avril prochain.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion avec les administrés sera très vite programmée pour échanger sur le sujet.

Ressources humaines :

À compter du 16 avril 2018 M. PAREJO nouvel agent des services techniques remplacera dans ses fonctions M. BRISSEAU.

Assainissement :

Le 26 avril à 18h00, les habitants des Renfermis sont conviés à une réunion d'information sur les travaux d'assainissement qui se feront cette année.

La séance est levée à vingt-trois heures.